



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 9508

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la fermeture annoncée de plusieurs dizaines de petits tribunaux de commerce dont on estime qu'ils n'ont pas assez d'affaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la réforme de la carte des tribunaux de commerce qu'il envisage de reprendre a, pour objectif essentiel, la qualité de la justice à laquelle nos concitoyens sont attachés. Si aujourd'hui, dans la majorité des cas, l'implantation des juridictions consulaires correspond à un réel besoin local, il n'en demeure pas moins que quelques situations ne sont pas satisfaisantes. Ainsi, certaines juridictions consulaires ont-elles cessé de fonctionner, faute de candidats, ou n'ont jamais eu l'occasion de se réunir. Il est donc souhaitable de poursuivre la rationalisation de l'implantation des tribunaux de commerce sur le territoire, afin de leur permettre de mieux affronter les mutations et enjeux auxquels ils sont confrontés. Une telle réforme sera menée avec le plus grand pragmatisme, en concertation étroite avec les collectivités locales, les élus et les juges consulaires.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9508

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5116

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3021